

# Qualité de vie en entreprise : HP signe un accord sur le télétravail

Le télétravail, c'est une affaire en très bonne voie chez HP. Le constructeur informatique annonce ce 12 juillet avoir signé un accord sur le télétravail avec toutes les organisations syndicales de l'entreprise en France. Près de **5000 employés sont dès à présent concernés**.

« *Un des objectifs essentiels de l'accord est d'améliorer la qualité de vie au travail des salariés en leur offrant plus de flexibilité* », a déclaré **Philippe Russo**, directeur des ressources humaines du groupe Hewlett-Packard en France, via un communiqué.

Par le biais de cet accord, les télétravailleurs bénéficient des **mêmes droits collectifs que les salariés travaillant physiquement sur un site HP** : formation, accès aux institutions représentatives du personnel (IRP) ou aux communications de la direction. HP rappelle que cette forme d'organisation du travail (basée sur le volontariat et la réversibilité) vise à satisfaire les deux parties. Elle doit permettre de concilier au mieux les attentes organisationnelles de la société et celles des employés.

Cet **accord unanimement reconnu (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT et FO)** est d'autant plus important qu'il fait suite à plusieurs vagues de licenciement ces dernières années au sein du groupe. En octobre 2008, HP avait annoncé le licenciement de près de 25 000 personnes dans le monde, [dont 580 personnes en France](#), suite au rachat de la société de services EDS. Tout récemment, ce sont des anciens de chez [Palm](#) qui ont été licenciés.

L'accord conclu entre HP France et les syndicats et qui prend effet dès le mois de juillet prévoit une formation spécifique, sous le sigle « *Travailler autrement* » à destination des télétravailleurs et de leurs supérieurs hiérarchiques.